

Date de convocation :
03.04.2025

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, , BURBLIS Cécile, Marie Anne MARTINEZ

Absents : Christian CASENOVE, Théo BARBARO, CROSBY Daniel

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 20-2025

Objet : Approbation de la convention de portage avec EPFL pour l'achat d'un terrain

Dans le but de protéger le patrimoine communal la mairie souhaite acquérir le terrain cadastré n° Z 1146 d'une superficie totale de 12 589m² appartenant à Monsieur LAVAIL.

L'acquisition de ce terrain est réalisée pour la somme de 6 500 euros (six mille cinq cent euros)

Afin de garantir un équilibre financier, la ville souhaite faire appel à l'Etablissement Public Foncier Local, Perpignan Pyrénées Méditerranée (EPFL) qui a pour mission de réaliser des portages fonciers, pour le compte des collectivités.

La commune s'engage à rembourser le montant de l'acquisition à l'EPFL.

Le portage financier établi sur 15 ans s'effectuera par annuités constantes. Les frais de portage sont calculés sur le capital restant dû et selon un taux fixé par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2019 de 0.5 % H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise l'EPFL à acquérir la parcelle cadastrée Z 1146 d'une superficie de 12 589m² Lieudit « Saint Eugénie »

Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières y afférentes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le portage financier et toutes pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré le 10.04.2025

Le Maire,
Daniel BARBARO

AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2025 066-216601187-20250410-DE_2025_020-DE

